

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2022



FLASHEZ MOI !



Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

contact@sbvcauxseine.fr

21 rue de Caudebec - Fréville

76190 Saint Martin de l'If

Tel : 02 32 94 51 90

Fax : 02 32 94 51 91



L'ÉDITO DE...

Bastien Coriton, Président du SMBV Caux Seine

« Animés par des valeurs fortes - proximité, excellence, sens du service public, responsabilité et solidarité- élus et salariés du SMBV Caux Seine, sont pleinement engagés, depuis sa création le 1er janvier 2004.

Notre ambition partagée est de faire de notre Syndicat, un outil qui serve toujours mieux le bien commun, ses 5 EPCI à fiscalité propre, soit 30 communes réparties sur un territoire de 180km² et ses 28 000 habitants.

A cet effet, comme vous le constaterez à la lecture des pages qui suivent, de nombreuses et belles réalisations ont été faites au cours de l'année 2022.

Pour aller encore plus loin, de nouveaux et passionnants défis s'ouvrent à nous dès 2023 et au-delà.






Je vous souhaite une agréable lecture.



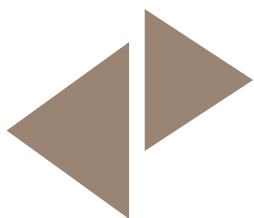




SOMMAIRE

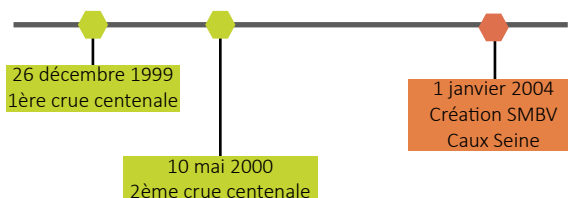
	Le SMBV Caux Seine	6
	L'histoire.....	6
	Le bureau.....	9
	Le comité syndical.....	10
	L'équipe.....	11
	Le SAGE des 6 Vallées	12
	Le rôle d'un SAGE.....	13
	Les enjeux.....	14
	Les actions	15
	Les missions du SMBV en 2022	19
	Erosion / ruissellement / inondation.....	19
	Milieus aquatiques : les rivières et zones humides.....	40
	Compte administratif 2022	48
	Le glossaire	52

Rapport annuel d'activité (art. L. 5211-39 du CGCT) : Tous les ans, avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.



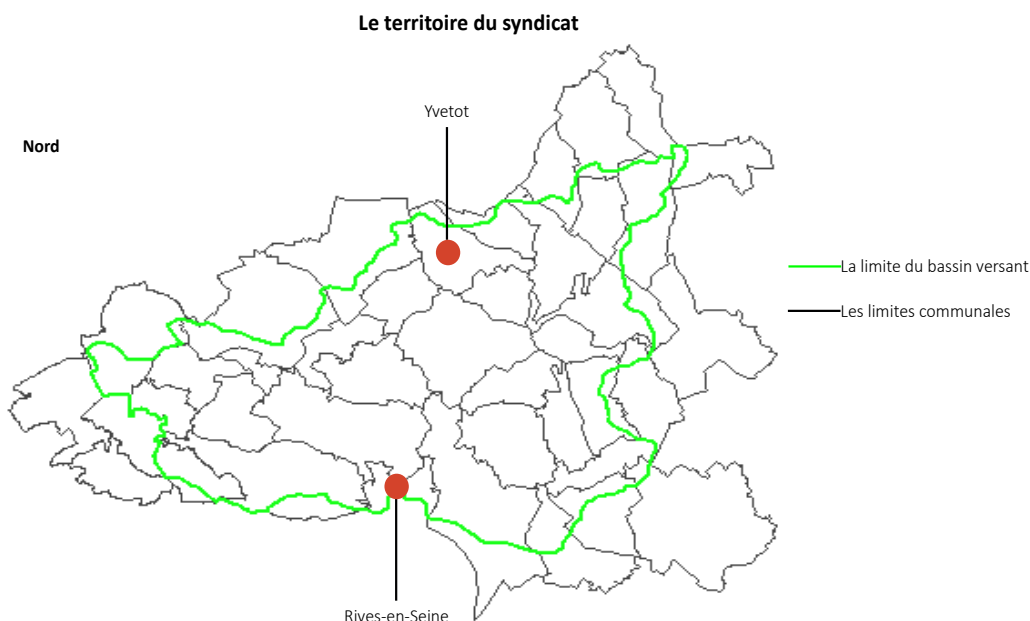
LE SMBV CAUX SEINE

L'histoire



Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine (SMBV) a vu le jour le premier janvier 2004. Il est venu remplacer l'ancien Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Rançon et de la Fontenelle, suite à l'adhésion des communes des bassins versants de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Aujourd'hui, le SMBV regroupe en finalité 5 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre. Soit **30 communes** réparties sur un territoire de plus de **180 km²** et presque **28 000 habitants**.



Les caractéristiques du territoire



17 km de réseau hydrographique



83 Ha de zones humides



Environ 300 mares



Environ 1 800 Ha de bassins versants

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La **gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations** (GEMAPI), est une nouvelle compétence qui est devenue obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend 4 alinéas (1, 2, 5 et 8) appartenant à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et elle répond aux lois **MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) et **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

La GEMAPI recouvre les actions suivantes :

ITEM n° 1
L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

ITEM n° 2
L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou encore des mares

ITEM n° 5
La défense des personnes et des biens contre les inondations

ITEM n° 8
La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Adhèrent au Syndicat en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- les **communes** de Blacqueville, Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Les **établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** :





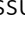
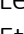


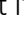

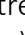
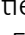
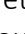

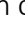
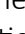

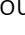
- Communauté de Communes Yvetot Normandie pour tout ou partie des communes de : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Bois-Himont, Carville la Folletière, Croixmare, Ecalles-Alix, Saint Clair sur les Monts, Saint Martin de l'If, Sainte Marie des Champs, Touffreville la Corbeline, Valliquerville et Yvetot.

- Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour tout ou partie de la commune de Blacqueville.

- Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour tout ou partie des communes de : Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour tout ou partie des communes : Anquetierville, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude, Rives en Seine, Saint Arnoult, Saint Aubin de Crétot, Saint Gilles de Crétot, Saint Nicolas de la Haie et Trouville-Alliquerville.

- Métropole Rouen Normandie pour tout ou partie des communes de : Epinay sur Duclair, Saint Paër et Sainte Marguerite sur Duclair.

	Items article L 221-7 du code de l'environnement		
	1 et 5	2 et 8	4, 11 et 12
Communauté de communes Yvetot Normandie			
Communauté de communes Caux Austreberthe			
Blacqueville			
Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville			
Ectot les Baons			
Flamanville			
Grémonville			
Motteville			
Saint Martin aux Arbres			
Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine			
Métropole Rouen Normandie			

Les compétences et missions du syndicat

Le syndicat porte le statut d'**Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** et fonctionne essentiellement avec des fonds publics (participation des EPCI et des communes pour le hors GEMAPI, subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Département de Seine Maritime, Région Normandie...).

De par ses statuts, le syndicat doit **préserver les dommages aux personnes et aux biens** pour le risque **inondation**. De plus, il gère de manière globale :

- Les eaux de ruissellements agricoles sur les bassins versants,
- Les cours d'eau et les zones humides,
- Et apporte un soutien technique à la profession agricole.

Ces missions sont menées dans le but de **lutter contre les inondations, d'améliorer la qualité de l'eau et de la protéger, dans le respect des équilibres naturels**.

Pour aider le syndicat dans ses missions, **deux structures privées agissent en parallèle et en partenariat** avec le SMBV Caux Seine pour la bonne gestion des cours d'eau :

- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Rançon et de la Fontenelle,
- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Il s'agit d'associations **regroupant les propriétaires riverains des cours d'eau** et qui moyennant une cotisation, assument l'entretien courant de la rivière (faucardement, gestion des embâcles, régulation des rats musqués et ragondins). Elles représentent les syndicats historiques des rivières.

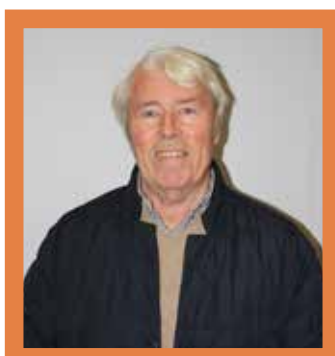
Le bureau



Le Président
Bastien CORITON



1^{er} Vice-président
Joël LESOIF



2^{eme} Vice-président
Didier FERON



3^{eme} Vice-président
Patrick MOISSON



Membre
Jocelyn PESQUEUX



Membre
Régis de Murat



Membre
Astrid LAMOTTE



Membre
Sylvain GARAND
*Président de la CLE du
SAGE des 6 Vallées*



Membre
Yolande PESQUEUX



Membre
Sylvain BULARD

Le comité syndical - Délégués titulaires



- Christophe BASSOT
- Eric CARPENTIER
- Mario DÉMAZIÈRES
- Catherine DUCHESNE
- Pascal DUMENIL
- Annie DUPRÉ
- Lionel GAILLARD
- Sylvain GARAND
- Joël LESOIF
- Patrick MOISSON
- Jocelyn PESQUEUX
- Yolande PESQUEUX



- Claude BOUTEILLER
- Régis de MURAT
- Claude FOURNIER
- Eric HALBOURG
- Alain PETIT

Pour les communes :

- Christine LEFEBVRE (Blacqueville)
- Patrice BOSSÉ (Ectot les Baons)
- Benoit LEMERCIER (Flamanville)
- Régis de MURAT (Grémonville)
- Florence SOURINTHA (Motteville)
- Sabrina STALIN (Saint Martin aux Arbres)



- Christian ABRAHAM
- Bastien CORITON
- Daniel DELAUNE
- Didier FERON
- Sylvain HAUCHARD
- Hubert LECARPENTIER
- Alain LEGRAND
- David MALANDAIN
- André RIC



- Sylvain BULARD



- Patrick CALLAIS
- Astrid LAMOTTE
- Yves SORET

L'équipe



Alexandre DURAND
Animateur agricole
adurand@sbvcauxseine.fr



Arnaud ROSAN
Animateur rivière/zone humide
arosan@sbvcauxseine.fr



Elena MARQUES
Animatrice SAGE des 6 Vallées
sage6vallees@smbvas.fr



Isabelle AUGER
Resp. administrative/financière
iauger@sbvcauxseine.fr



Jean-Pierre BABOIS
Agent d'entretien des rivières

LE SAGE DES 6 VALLÉES



La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats des

bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE est un outil de gestion durable et de planification de la ressource en eau. Il est élaboré de manière collective à l'échelle d'un bassin versant hydrographique, regroupant tous les acteurs de l'eau (collectivités, services de l'état, acteurs économiques, représentants de la société civile et protection de l'environnement, loisirs...).

Son objectif est d'atteindre un équilibre entre protection de la ressource en eau et satisfaction des différents usages. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), pour atteindre des objectifs de qualité des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

On considère l'eau dans son ensemble et toutes ses dimensions, les thématiques prises en compte par un SAGE sont donc nombreuses : **la rivière, la continuité écologique, les zones humides, l'eau potable, l'assainissement, les ruissellements, l'agriculture, l'urbanisme, l'industrie, les loisirs...**

Il précise les maîtrises d'ouvrage, les délais et les modalités de leur mise en œuvre. Les documents d'urbanisme et les décisions prises dans le domaine de l'eau et des ICPE doivent être compatibles avec les objectifs affichés.

Le SAGE se compose d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** (PAGD) et d'un **règlement**, assortis chacun de documents cartographiques.

Le règlement du SAGE complète ou renforce certaines dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD). Ces règles sont opposables au tiers. L'animation et les études pour l'élaboration du SAGE, sont financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le PAGD définit les objectifs généraux ainsi que les moyens, conditions et mesures prioritaires pour

Le territoire

- 395 km²
- 65 communes
- 65 000 habitants
- 2 bassins versants :
 - Caux-Seine
 - Austreberthe



Pour plus d'information, visiter le site web : <http://www.sbvcauxseine.fr/sage-role>

Enjeu milieux aquatiques

- Maintenir ou atteindre le bon état écologique des rivières
- Préserver, restaurer et valoriser les zones humides y compris les mares



Enjeu inondation

- Réduire les ruissellements
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations



Enjeu qualité de l'eau

- Maintenir ou retrouver une eau conforme aux normes, que ce soit pour la consommation humaine ou dans les rivières
- Pour la production d'eau potable : maintenir une eau de qualité suffisante pour ne pas avoir besoin de traitements de potabilisation lourds



Enjeu gouvernance et communication

- Assurer une gouvernance et une communication efficace pour la mise en place du SAGE



Contexte, historique et fonctionnement

Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondation et conscients qu'une gestion concertée est nécessaire dans le domaine de l'eau, les Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec et de Caux-Seine ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE. Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin a été saisi pour valider la démarche d'émergence du SAGE le 21 mars 2013. L'arrêté de délimitation de périmètre a été publié le 23 février 2015 puis celui concernant la composition de la CLE, le 29 octobre 2015. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 8 janvier 2020. La consultation des assemblées a démarré fin janvier de la même

année. L'avis de l'autorité environnementale a été prononcé le 18 décembre 2020. L'enquête publique a eu lieu en suite entre juin et juillet 2021. La CLE a validé les modifications au projet de SAGE le 10 octobre. Le dossier a été adressé aux services de la Préfecture pour arrêter la validation du document définitif le 24 octobre 2021. Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 mars 2022.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées compte 47 membres. Le premier arrêté de composition de la CLE est arrivé à échéance le 29/10/2021. Un nouvel arrêté de CLE a vu le jour le 7/12/2022. Cette nouvelle CLE aura pour mission de superviser la mise en œuvre du SAGE.

Elaboration du SAGE des six Vallées: les étapes clés



Cellule d'animation : missions et objectifs

La cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées est composée de l'animatrice SAGE, poste financé par l'AESN (entre 2015 et 2022), la Région Normandie (en 2021 et 2022) et les deux syndicats mixtes des bassins versants. Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du SMBVAS et du Président de la Commission Locale de l'Eau, elle est chargée de mettre en place les démarches nécessaires à la mise en route du SAGE et notamment :

- D'assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- D'organiser et animer les réunions de la

- Commission Locale de l'Eau et ses instances,
- De rédiger les différents documents du SAGE :
- Assurer la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE soit en interne ou soit en externe,
- De mettre en place les actions de concertation, communication et de sensibilisation.
- Favoriser l'application du SAGE par les services instructeurs et les collectivités du territoire.
- Contribuer ou réaliser les actions prévues au SAGE par les structures porteuses
- Piloter le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Actions menées en 2022

L'année 2022 a été marquée par :

- L'approbation du SAGE par le Préfet le 07/03 et le démarrage de la mise en œuvre
- Le renouvellement de l'arrêté de composition de la CLE

- L'élaboration du guide de lecture et l'édition papier des documents du SAGE
- L'élaboration et l'approbation du plan de communication
- L'organisation des ateliers de présentation

CLE et ses instances

L'arrêté de renouvellement de la CLE était en cours en 2022, de ce fait la CLE ne s'est pas réunie. Cependant les anciens membres du bureau ont

continué leur activité et se sont réunis à trois reprises en 2022 afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE.

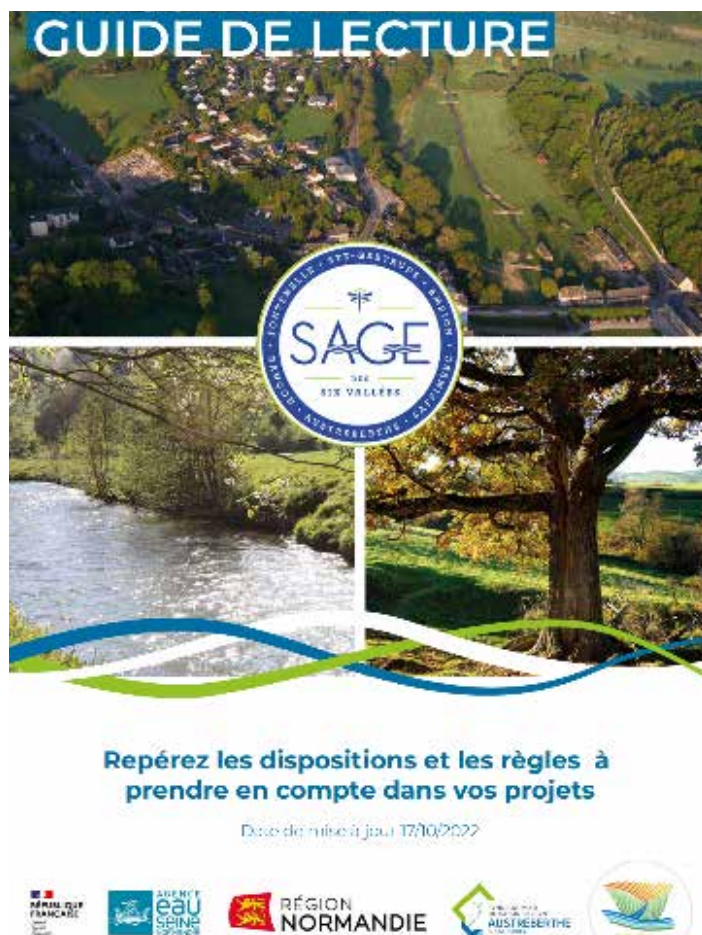
Reunion	Date	Objet	Participants
Bureau CLE	24/02/2022	Rapport d'activité 2021, programme 2022, renouvellement CLE	9
Bureau CLE	21/09/2022	Actions de communication à prévoir suite à l'approbation du SAGE par le Préfet	8
Bureau CLE	26/09/2022	Validation de la plaquette du SAGE et plan de communication	9

Activités de la CLE

- **Renouvellement de l'arrêté de composition de la CLE** : Les services de la DDTM ont été en chargés de la consultation pour le renouvellement de la CLE et la rédaction de l'arrêté. Un nouvel arrêté de composition de la CLE a signé par le Préfet le 7/12/2022. Désormais, la CLE compte 4 nouveaux membres : CIVAM et Terre de liens viennent enrichir les représentants des professionnels agricoles, la commune de Grémonville, et le club nautique de Caudebec en Caux qui remplace la Fédération Départementale de Canoé Kayak. La Fédération départementale de Chasse et le Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau n'ont pas souhaité continuer à siéger dans l'assemblée.
- **Rédaction d'avis sur des dossiers «Loi sur l'Eau»** : 4 avis sur des dossiers «Loi sur l'Eau» ont été rédigés par l'animatrice du SAGE. La rédaction de ces avis nécessite, en fonction des enjeux du projet, une visite de terrain, une rencontre avec les porteurs de projet, l'analyse des documents techniques et la rédaction de l'avis qui est ensuite présenté au président de la CLE pour validation.

Mise en oeuvre du SAGE

- Edition des documents papier du SAGE
- Elaboration du guide de lecture
- Elaboration et approbation du plan de communication
- Organisation des ateliers de présentation du SAGE
- Mise en ligne du dossier du SAGE sur le site GEST'EAU



Actions de communication et de sensibilisation

Libellé	Descriptif	Participants
Fête de la nature	Evènement grand public avec des animations autour des milieux aquatiques, le risque inondation et la biodiversité	350
Sorties à destination des élus du territoire sur la thématique du rétablissement de la continuité écologique	Visite de projets menés sur le territoire du SMBVCS et des sites à aménager sur l'Austreberthe	25
Journée à destination des élues du SMBVAS	A l'occasion de la journée de la femme, le SMBVAS a organisé une journée de sensibilisation à destination des élues du comité syndical. Au programme l'historique des syndicats de bassin versant, les enjeux du territoire, le SAGE, le PAPI, TRI, visite de terrain ouverte aux autres membres du CS l'après-midi	22
Accueil d'une délégation du CEPRI et QUEBEC	La Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook, au Québec, et le CEPRI, se sont engagés dans un partenariat destiné à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de gestion du risque inondation entre ce territoire et des territoires français. Dans le cadre de ce projet, une délégation de représentants de la MRC (élus et personnels) et du CEPRI a été accueillie sur le territoire du SMBVAS pour échanger au sujet de la prévention du risque d'inondation et la restauration des milieux aquatiques	15



Fête de la nature



Sortie rivière à destination des élus



Journée des EluEs.

LES MISSIONS EN 2022



EROSION/RUISSELLEMENT/INONDATION

Le SMBV a pour missions de lutter contre les ruissellements et les inondations, afin de protéger les biens et les personnes.

Des **études hydrauliques globales et intégrées** (EGI) ont été menées afin d'identifier les causes, analyser les enjeux et proposer des actions de lutte contre les coulées de boue et les inondations (ouvrages structurants). De plus, 10 communes bénéficient aujourd'hui de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce, ces actions sont proposées principalement aux exploitants agricoles.

Les **eaux pluviales urbaines** doivent-être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin

versant. Cependant, le syndicat ne réalise pas d'études et d'aménagements qui auraient pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines, mais apporte de nombreux conseils aux différentes collectivités en termes de risque inondation et de gestion des eaux pluviales.

Le poste d'**animateur agricole** a pour finalité d'informer et d'assister techniquement les agriculteurs, particuliers, entreprises, communes et le syndicat dans tous les domaines liés à la gestion de l'eau en milieu rural et en particulier aux problèmes de ruissellements et d'érosion et ce, dans le souci de la protection de la ressource en eau et des inondations.



BILAN DES ACTIONS EROSSION RUISELLEMENT INONDATION 2022

9 mares réhabilitées (1 740 m³ au total)

36 mètres linéaires de fascines

Coût total des travaux d'hydraulique douce : 130 509 € TTC

4 études de conception d'aménagements : 2 700 € TTC

Houe rotative : 36 ha conventionnés

215 avis d'urbanisme rendus

Ce volet concerne :

- La mise en place d'aménagements d'hydraulique douce, création et réhabilitation de mares, plantation de haies et fascines, mise en œuvre de talus plantés... Ainsi que la promotion de pratiques culturales conservatrices
- Le suivi des études et maîtrise d'œuvre, pour la conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques
- Le suivi et l'entretien de la houe rotative
- Les avis de retournement d'herbages
- Le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Et les avis d'urbanisme

Les études

Le SMBV se fait accompagner dans certains cas par des bureaux d'études, souvent lorsque que les projets sont conséquents, afin de mener des études hydrauliques sur un secteur précis (identifier les

problèmes existants, calculer des volumes d'eau ruisselant selon différents modèles de pluies...) puis concevoir des aménagements.

Bassin versant de la pépinière

Dans le cadre de l'aménagement du talweg de la pépinière situé sur les communes de Saint Arnoult et Maulévrier Sainte Gertrude, la phase AVP avait été réalisée en 2019.

Pour la poursuite du dossier, une demande de subvention a été transmise à l'AESN courant 2021 pour la phase pro, consultation d'entreprises et

suivi de travaux. Après une visite de terrain en septembre 2021 avec l'AESN, des précisions ont été apportées sur la justification des enjeux.

Suite à cela, un accord de subvention a été reçu en juin 2022. La phase Pro a repris courant le mois de décembre.

Mare communale de Saint Arnoult

Une étude hydraulique et de conception a été lancée en 2020 pour la création d'une mare communale sur la commune de Saint Arnoult. Fin 2020, le projet a été validé en présence des élus de la commune, de l'AESN et des propriétaires actuels du terrain.

Au cours de l'année 2021, le bureau d'études a rédigé le dossier de déclaration au titre de la Loi sur

l'Eau. La mairie a obtenu en fin d'année la promesse de vente signée des propriétaires pour l'acquisition du terrain.

Nous avons obtenu en octobre l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur le Dossier Loi sur l'Eau.

Prairies des Riaux – Saint Arnoult

Le SMBV avait élaboré une cartographie des parcelles stratégiques à l'échelle de son territoire et a pris une délibération dans ce sens. Afin de préserver des parcelles en herbe un axe de ruissellement sensible à l'érosion, situé en amont de la vallée de la Sainte Gertrude, nous avons étudié la possibilité

d'acquérir ces parcelles. Des négociations ont eu lieu avec l'acquéreur potentiel, prioritaire sur ce bien, afin d'envisager soit l'acquisition par le Syndicat soit la mise en place d'une convention de type ORE (Obligation Réelle Environnementale) permettant la préservation de ces prairies sur le très long terme.

Conception des ouvrages A150

Dans le cadre de l'aménagement foncier pour la réalisation de l'autoroute A150, des emprises ont été acquises par le SMBVCS afin d'y réaliser des ouvrages hydrauliques, visant à protéger voiries, habitation et le Val au Cesne.

Quelques ouvrages ont déjà été réalisés depuis 2017 : agrandissement de bassin, noues... ; mais la conception des ouvrages structurants nécessitait de missionner un bureau d'études.

Les avant projets avaient été réalisés par le

Département au préalable, il restait donc à mener la phase PRO de conception afin de sortir les plans définitifs des aménagements.

En 2022, nous avons rencontré l'AESN afin de préciser les enjeux du territoire sur ce secteur d'étude. Ces échanges très concluants permettront au Syndicat de solliciter les aides de l'AESN, dans le cadre du 11ème programme, pour permettre la réalisation des ouvrages hydrauliques programmés.

Les mares

L'Histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages.

Les mares répondaient en premier lieu à un besoin en eau pour : un usage **domestique** (cuisine, toilette, lessive), un usage lié aux **activités artisanales** (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...) ou un **usage agricole** (irrigation, abreuvoir).

Avec le développement des réseaux d'eau potable, l'utilité des mares est devenue moins perceptible.

Beaucoup ont alors disparu, soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. On estime qu'il reste actuellement 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XXème siècle.

Ce n'est pas réellement la perte d'utilité qui a entraîné la disparition de ces mares, mais plutôt la méconnaissance de leurs rôles dans notre environnement. Dès lors, il est important de rappeler ses rôles pour justifier l'intérêt que l'on doit leur porter.

Intérêts hydrauliques des mares :

En freinant l'écoulement des eaux de pluie, la mare contribue à :

- **limiter l'érosion** des terres agricoles, au même titre que les haies et les fossés
- **atténuer l'engorgement** des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration lors des pluies d'orage, en retenant une partie des eaux de ruissellement
- **améliorer la qualité des eaux de ruissellement**, en ayant un rôle d'épuration

Réservoir de biodiversité :

La mare est un écosystème d'une grande diversité animale et végétale. De nombreuses espèces

dépendent de ses eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver.

Réserve d'eau dans la lutte contre l'incendie :

Pour pallier l'insuffisance du débit de conduite d'eau, principalement en milieu rural, la mare peut être utilisée efficacement pour lutter contre les incendies.

Réserve d'eau d'appoint pour certains usages :

Pour ne pas gaspiller la ressource en eau potable, il est possible d'utiliser l'eau de la mare pour un certain nombre d'utilisations occasionnelles tel que l'arrosage du jardin.



Mares privées et noue à Anquetierville

Réhabilitation de la **1ère mare** par un simple travail sur les berges : enlèvement de phragmites et des saules qui avaient tendance à refermer le milieu.



Création d'une **2ème mare** de 60m³ sur un axe de ruissellement

2ème mare en eau 2 jours après



Pour rendre le fond de mare étanche, de l'**argile** a été déposée et compactée jusqu'en haut des berges.

Le **test de l'anneau** avec les matériaux apportés permet de confirmer la forte teneur en argile.



Enfin, **terrassement d'une noue** en amont de la mare pour faire sédimenter les apports des ruissellements agricoles et de voirie. Un travail de

concertation avec le service voirie de Caux Seine Agglo a permis l'aménagement des arrivées d'eau à leur charge



Coût de l'opération : **4 169 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Mare privée à Saint Martin de l'If

Sur une surface d'un tiers de la mare, une zone a été approfondie avec un apport d'argile pour **améliorer l'étanchéité** afin de varier les écosystèmes.

Sur les 2/3 restants, nous avons simplement décaissé la terre végétale afin de voir évoluer une zone humide.



Lissage de l'argile apporté sur site



Coût de l'opération : **2 799 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Mare privée à Croixmare

Le contexte du site a permis de régaler la vase sur place et d'étaler les plaquettes de bois (issues du broyage des branches) sur la parcelle, sans procéder à aucune évacuation.



La mare était entièrement envasée et refermée par la végétation forestière

Les **vases ont été nivelées** sur la parcelle, les bois (grumes et souches) ont été empilés en tas autour de la mare et dans la parcelle forestière pour créer de nouveaux habitats pour la faune



Il n'a suffi que de quelques mois pour que la nature reprenne sa place



Coût de l'opération : **3 072 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Mare privée à Louvetot

Un travail de coordination avec la Direction des Routes a été nécessaire pour la mise en place du débit de fuite et d'une canalisation sous la route

départementale n°104 afin de solutionner un **problème d'inondation**.



Défrichage de la parcelle

En amont de la mare, une noue tampon a été créée pour retenir les éventuelles arrivées de limons provenant des parcelles agricoles



Coût de l'opération : **8 378 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Mare privée à Saint Martin de l'If

Afin de respecter le cycle de reproduction des amphibiens, les mares où l'eau est présente toute l'année doivent être réhabilitées en période hivernale.

Avant travaux, la mare se refermait par la végétation et par un envasement important. L'îlot boisé au centre de la mare a été déboisé sur environ 1/3. Majoritairement des Saules ont été coupés afin de limiter leur progression vers la mare.

L'**évacuation des vases** est souvent le poste le plus coûteux dans un projet de réhabilitation comme celui-là où 300m² de vase ont dû être évacués.

Pour limiter les coûts de transport nous cherchons à valoriser dès que possible les produits de curage. Pour cela, une partie des vases ont été déposées sur une parcelle agricole à proximité pour être épandue une fois ressuyées. Seulement, à cette période de l'année, les conditions météorologiques ne sont pas toujours favorables à la circulation des engins autour de la mare ou en plaine. Face à cette contrainte nous avons dû nous adapter en cours de chantier en choisissant d'évacuer les vases sur la propriété, dans une prairie puis les niveler sur place.



Avant travaux



En fin de chantier

Coût de l'opération : **4 989 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Mare privée à Saint Martin de l'If

Cette mare existante dans un ancien corps de ferme avait été en partie comblée à une certaine époque. Les travaux ont consisté à **reformer les berges** en pentes douces, de **agrandir** et de **retrouver le**

fond imperméable.

Pour varier les milieux, une zone peu profonde en eau a été terrassée au niveau de l'arrivée d'eau.



Les sondages sont une partie de l'étude du projet pour déterminer le fond de mare. Ils permettent de visualiser les formes de la mare après travaux mais surtout d'estimer le volume de vase à extraire.

Il a fallu attendre le mois de septembre pour que la mare se remplisse d'eau et voir apparaître les premières hélophytes arriver naturellement.



Coût de l'opération : **572 € TTC**, sans financement de l'AESN car le projet ne répond pas aux critères d'éligibilité de leur 11ème programme

Mare privée à Touffreville la Corbeline

Cette mare a été réhabilitée en fin d'hiver, elle était entièrement refermée par la vase. Pour recevoir le débordement éventuel de la mare, une **noue enherbée** a été réalisée en aval.



Avant travaux

En fin de chantier



Les pluviométries de l'automne ont permis de remplir la mare, et de déborder dans la noue prévue à cet effet.

Le projet a été réalisé sans financement car il ne

répond pas aux critères d'éligibilité du 11ème programme de l'AESN. Il a donc été financé entièrement par le propriétaire, le SMBVCS est intervenu en tant qu'assistant au maître d'ouvrage.

Mare communale de Motteville

Le projet prévoyait un curage de la mare afin de retrouver une profondeur plus importante et diversifiée, et ainsi offrir aux milieux aquatiques et à leurs habitants, une zone en eau toute l'année.

Il prévoyait également une réduction de la surface totale de la mare de 4 513 m² à 2 366 m² afin de concentrer le volume d'eau et offrir la possibilité

de travailler sur la réalisation d'une mise en pente douce de la berge. Cette solution permet également de **valoriser une partie de la mare en zone de stockage des vases**, ce qui permet de réduire drastiquement le bilan carbone de l'opération, en évitant d'exporter les produits de curage en dehors du site.

Suppression de 90 peupliers



Curage des vases



Reprise de la forme des berges



Les travaux restant à terminer en 2023 :

- Reprise du terrassement aux beaux jours avec mise en pente douce des berges et finitions
- Finalisation de la gestion des eaux pluviales avec

pose de canalisations

- Gestion de la renouée du Japon
- Ensemencement

Coût de l'opération : **87 233 € TTC** (mare financée à 80 % et renouée du Japon à 40 % par l'AESN)

Mare communale de St Gilles de Crétot (Val de Card)

La commune a souhaité restaurer cette mare non entretenue depuis plusieurs décennies afin de lui redonner toutes ses potentialités naturelles pour **améliorer la biodiversité des milieux humides et aquatiques** de son territoire communal.

Même si le rôle hydraulique de cette mare reste

peu important, celle-ci se trouve sur un axe de ruissellement agricole, capable de ralentir les écoulements lors de faibles pluies. Une fascine en amont de la mare afin de limiter un engorgement trop rapide de celle-ci a été prévue.

Avant travaux



En cours de réalisation



Fascine



Volume total de la mare avant débordement	440 m ³
Volume permanent	280 m ³
Volume tampon	160 m ³

Coût de l'opération : **9 293 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Mare privée à Rives en Seine

Cette mare possède un **potentiel remarquable pour les amphibiens et les odonates** circulant dans la vallée.

Elle n'avait pas été entretenue depuis de longues années et s'était naturellement appauvrie laissant

un envasement excessif envahi par les orties.

Deux très gros saules blancs dépérissants poussaient à son pied offrant une belle zone ombragée.



Le présent projet avait donc pour objectif premier, de mettre l'accent sur la restauration et le développement de la richesse écologique du site.

Les travaux ont consisté à :

- la mise en têtard des deux saules blancs
- le curage de la mare et la création de 2 zones d'étrepage pour reconstituer les zones humides



Volume total de la mare avant débordement	120 m ³
Volume permanent	80 m ³
Volume tampon	40 m ³



Coût de l'opération : **8 259 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Les fascines

Les fascines programmées en 2020 n'ont pas pu être réalisées, en attente de la convention financière qui a été obtenue en décembre 2021. Selon l'occupation du sol, l'accès à la zone de travaux n'était pas toujours possible, une partie des fascines a donc été réalisée en début d'année 2022, le reste se fera en janvier/février 2023.

Elles peuvent être réalisées soit par entreprise

soit en régie. Dans ce deuxième cas, les branches et pieux de saules utilisées sont issus de tailles de fascines existantes sur nos ouvrages hydrauliques ou en berges de rivières.

Elles sont alors réalisées par l'animateur agricole avec l'aide de l'agent d'entretien des rivières et l'agriculteur lorsqu'elle sont situées sur des parcelles agricoles.



Anquetierville

Plantation d'une fascine de **20 mètres** linéaires dans l'axe de ruissellement. Cet aménagement permettra de diffuser les ruissellements dans la parcelle agricole cultivée afin de limiter l'apparition d'une ravine et donc le transfert de limons vers la

ressource en eau par le biais des bêtes présentes en aval sur le territoire du Bassin d'Alimentation de Captage de Maulévrier. Cette fascine est la suite de plusieurs aménagements d'hydraulique douce déjà réalisés sur ce sous bassin versant du « Chaumier ».



Coût de l'opération : **5 708 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Hameau du Marais à Touffreville la Corbeline

Sur ce secteur sensible aux inondations et coulées de boues, **deux fascines et talus** ont été aménagés en aval des parcelles agricoles afin de ralentir

les ruissellements et maintenir les limons sur les parcelles.



Coût de l'opération : **3 890 € TTC**, financée à 80 % par l'AESN

Programmation et cartographie des aménagements d'hydraulique douce

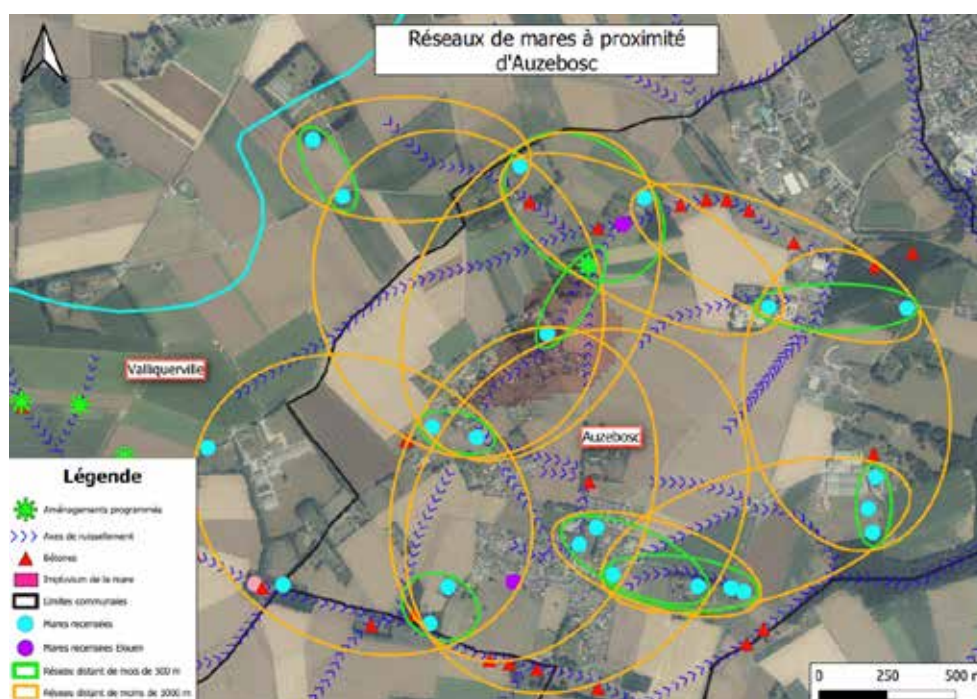
Il a pu être constaté que l'ensemble des aménagements réalisés ou en étude, répondait à différents enjeux du territoire : **préservation de la ressource en eau (captages et milieux...), amélioration de la biodiversité par la trame verte et bleue, protection des biens et des personnes des inondations et coulées de boue.**

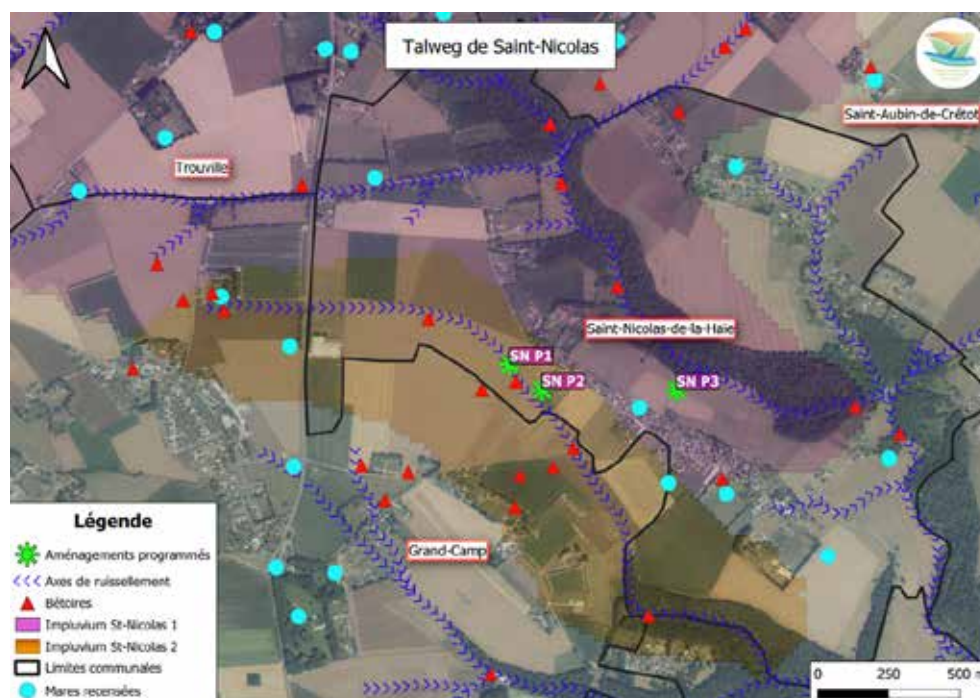
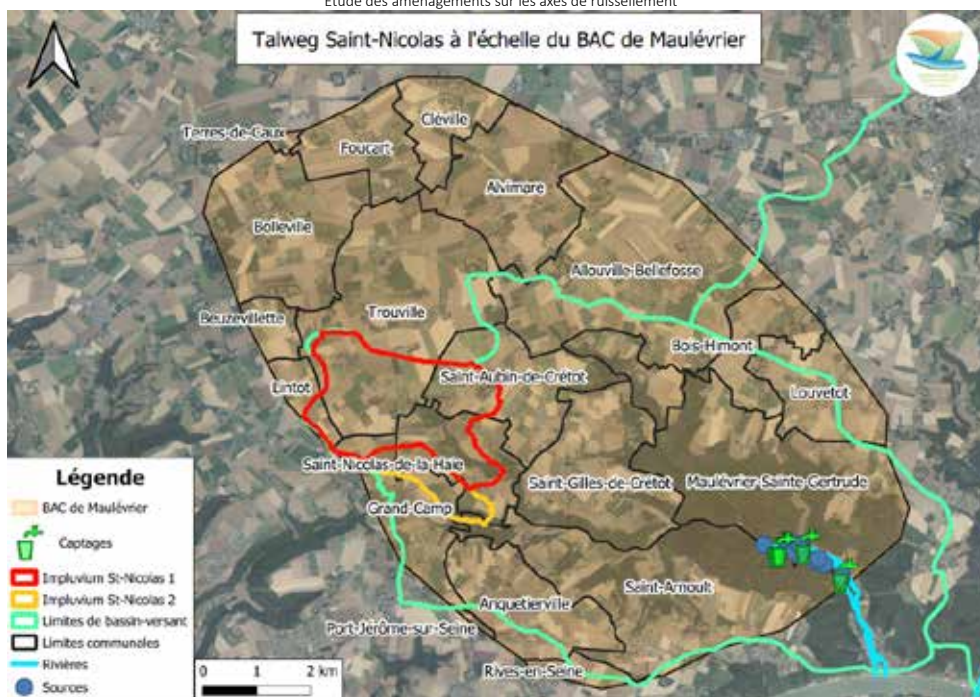
Pour justifier l'intérêt de ces aménagements vis-à-vis des enjeux listés, un stagiaire a été missionné (présentation en fin de document) pour mettre en avant les aménagements de la programmation 2022, par le biais de cartographies et de notes techniques. Le résultat de ce travail est systématiquement joint

aux demandes de subvention pour chaque projet respectif, dont l'Agence de l'Eau Seine Normandie était demandeuse.

Nous avons eu deux approches pour étudier les projets :

- l'une basée sur les réseaux entre les mares, pour faire apparaître l'éloignement des mares entre elles et ainsi la facilité des espèces à se déplacer d'un point d'eau à un autre,
- l'autre basée sur la succession des aménagements sur un même axe de ruissellement ou impluvium au sein d'un parcellaire agricole.





Avis de retournement d'herbages

Depuis la sortie de l'arrêté préfectoral, le SMBVCS délivre un avis pour chaque demande de retournement d'herbage. Pour cela, l'animateur agricole, son vice-président et l'agriculteur demandeur se rendent sur la parcelle pour visualiser les enjeux en aval et se rendre compte du risque éventuel entraîné par le retournement.

A partir de cette visite, le SMBVCS émet un avis sur ce retournement, favorable ou défavorable, avec ou non l'obligation d'apporter des mesures

compensatoires de type bande enherbée, fascine ou talus busé.

Le Maire de la commune concernée est également consulté, ainsi que les membres du bureau du SMBVCS.

Une copie de cet avis est transmis systématiquement à la DDTM, aux mairies ainsi qu'au SAGE des Six Vallées.

Rappelons que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Pluviales a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 mars 2022.

Afin de limiter les ruissellements sur le territoire

et l'érosion des zones sensibles, les règles 4 et 5 permettent d'assurer le maintien ou la compensation de certaines prairies identifiées en zones prioritaires.

Exemple de cartographie



Bilan de l'année 2022 : **31 ha** diagnostiqués sur 13 parcelles

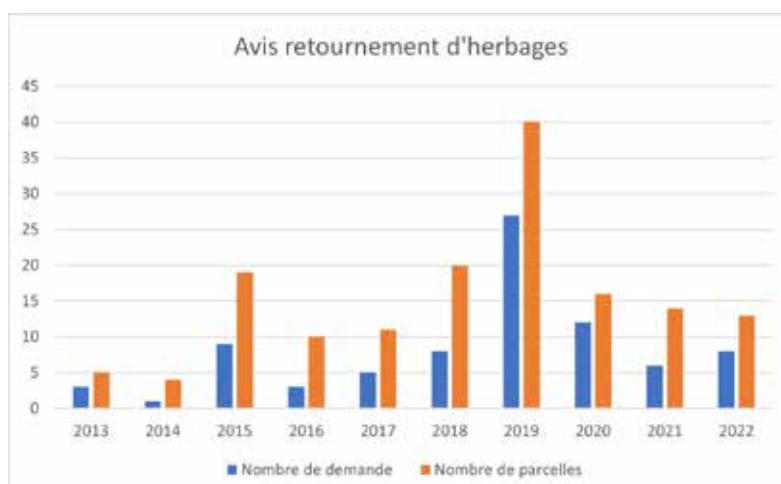
Avis défavorable sur 19 % de la surface diagnostiquée

Avis favorable avec réserve sur 72 % de la surface diagnostiquée

Avis favorable sur 9 %

L'évolution du nombre de demande est assez similaire à l'année 2021. Le recul de l'élevage

laitier et allaitant est toujours la cause de ces retournements.



Houe rotative

Seulement 36 ha écourtés en 2022, uniquement sur les cultures d'hiver.

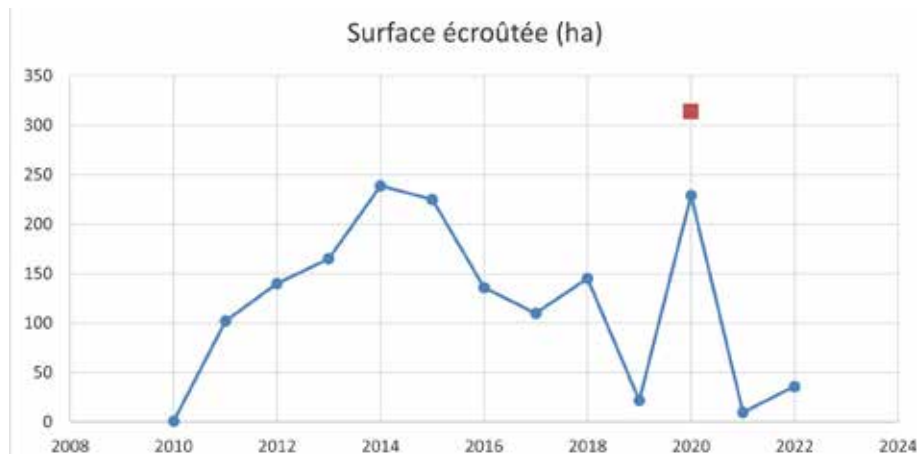
Les variations importantes d'utilisation de ce matériel d'une année sur l'autre s'expliquent par les conditions météorologiques dans les premiers mois où la culture est en place.

Les faibles pluviométries de l'hiver 2021/2022 n'ont pas entraînés la création d'une croûte de battance, la houe a été employée sur les céréales semées tardivement.

Les cultures de printemps n'ont pas nécessité l'utilisation de la houe.

En 2022, soit **12 saisons** après l'achat de cet outil, nous avons atteint les **1560 ha** écourtés.

Une fiche de communication réalisée par l'animateur agricole permet d'être distribuée aux utilisateurs pour expliquer le fonctionnement du matériel (et évolue constamment en fonction des retours d'expérience de chacun).



Avis d'urbanisme

La gestion des eaux de ruissellements urbains ne fait pas partie des compétences du SMBVCS, elle appartient aux communes ou aux intercommunalités. Mais les eaux urbaines doivent être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin versant.

Le SMBVCS ne réalise pas d'études ou d'aménagements qui ont pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines. Il apporte principalement de nombreux conseils aux différentes collectivités.

Ensuite notre regard porte sur la gestion des eaux pluviales :

- Est-elle prise en compte dans le projet ?
- De quelle manière ?
- Les ruissellements générés par le projet auront-ils un impact sur la situation en aval ?

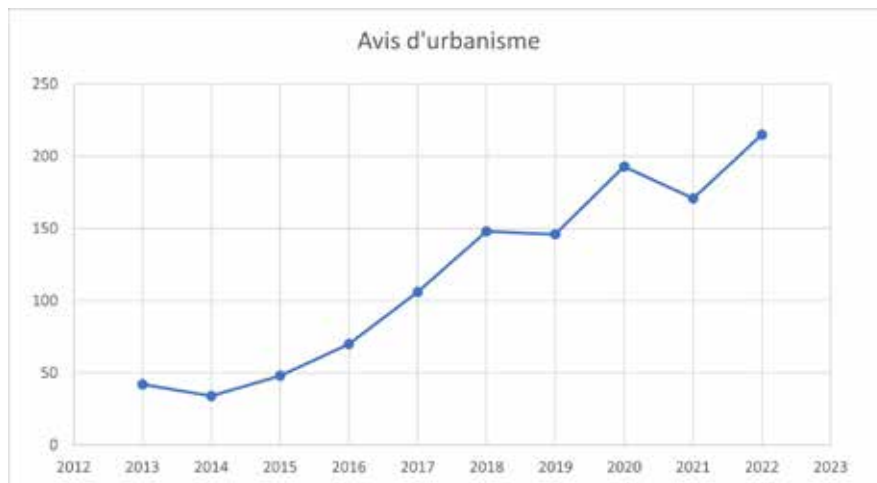
Nous rappelons régulièrement au demandeur de gérer ses eaux pluviales à la parcelle. Dans certains cas lorsque le projet d'urbanisme rencontre des difficultés, des rendez-vous de terrain sont organisés en présence du 1^{er} Vice-président, le maire de la commune concernée, le service urbanisme et le demandeur du permis.

Il est consulté par la DDTM, le service urbanisme des communes ou communautés de communes, agglomération et métropole.

L'animateur se déplace sur le terrain pour constater si le projet n'est pas situé en zone inondable ou impacté par un axe de ruissellement.

Depuis mai 2020, le Plan de Prévention des Risques Inondation Rançon-Fontenelle est approuvé, c'est un document opposable, mais aussi un outil d'aide à la décision non négligeable.





Depuis 2013, le nombre d'avis délivrés par le SMBVCS était en augmentation constante, ce ne sont pas loin de 1 200 avis en 10 ans. En **2022, 215 avis** ont été rédigés.

Une plaquette sur la gestion des eaux pluviales à l'attention des concepteurs, des aménageurs et des futurs propriétaires est en cours de conception.

Pédagogie, communication

- **Intervention en classe et sortie terrain auprès d'étudiants agricoles :**

Pour la troisième année consécutive, l'animateur agricole est intervenu auprès d'étudiants en classe de BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole, afin de les sensibiliser à nos métiers d'animateur.

L'objectif était de présenter les pratiques en cours en matière d'agriculture, de gestion des ruissellements afin de limiter l'érosion des sols, les inondations mais aussi de protéger la ressource en eau.

L'animatrice du Bassin d'Alimentation des Captages de Maulévrier a été associée pour offrir aux étudiants un regard et une analyse de terrain plus complets.

Les animateurs sont d'abord intervenus au lycée agricole d'Yvetot afin de présenter les différentes

actions effectuées tout au long de l'année. Cet échange s'est poursuivi sur le terrain, plus précisément sur les communes de Maulévrier Sainte Gertrude, Anquetierville et Saint Arnoult.

La classe a effectué le chemin inverse de l'eau en partant du captage, pour monter vers le plateau agricole, en passant par les bétoires et les différents aménagements d'hydraulique douce mis en place sur le talweg (haies, fascines, bandes enherbées, mares tampons).

Les étudiants se sont montrés intéressés et très curieux de la nature de la relation d'un syndicat avec les agriculteurs. Les étudiants seront eux-mêmes de futurs agriculteurs, mais aussi des conseillers de gestion ou des techniciens de coopératives agricoles.



- **Intervention auprès de l'Ecole d'Architecture de Normandie (ENSAN) :**

Lors d'un workshop organisé par l'ENSAN à la paysagerie de Baons le Comte, le SMBVCS est intervenu auprès d'étudiants de 5ème année de Master.

L'objectif était de leur présenter le fonctionnement d'un bassin versant ainsi que le rôle et les missions

- **Intervention auprès de l'Ecole d'Ingénieur AgroParisTech :**

Le SMBVCS a reçu des étudiants de l'Ecole d'Ingénieur AgroParisTech qui travaillaient sur la thématique de la transition agroécologique comme levier contre les risques liés à l'érosion, aux inondations, aux coulées de boue et à la ressource

- **29ème foire aux arbres d'Yvetot :**

Les 12 et 13 mars 2022 le SMBVCS était présent afin d'expliquer ses principales missions et le fonctionnement hydraulique du bassin versant Caux Seine grâce à notre maquette 3D.

Il a pu être apporté aux plus curieux des précisions sur les aménagements de mares et les travaux menés en rivière....

d'un syndicat de bassins versants à l'échelle du territoire.

Nous avons principalement fait le lien entre nos actions et le paysage du pays de Caux et plus particulièrement du regard porté par le Syndicat sur les projets d'urbanisation.

en eau dans le département de Seine Maritime.

Cela nous a permis de développer les actions menées par le SMBVCS et d'évoquer l'évolution du territoire en matière de ruissellements en lien avec les changements de pratiques agricoles et notamment la diminution de l'élevage.

Le SAGE des 6 Vallées était également présenté suite à son approbation par le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime le 7 mars 2022.



Gestion, suivi et entretien des ouvrages

Le SMBV réalise un suivi régulier et exceptionnel en cas de fortes pluies de ses ouvrages de lutte contre les inondations. Ces visites ont pour objectifs de vérifier le bon état de ses ouvrages de régulation, d'entretenir les points sensibles comme les arrivées d'eau et les grilles d'embâcles en amont des débits de fuite, afin de garantir le **bon fonctionnement lors d'évènements pluvieux**.

L'entretien des ouvrages passe également par la **gestion de l'herbe**. Cela se fait de différentes manières selon l'ouvrage :

- avec une entreprise dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel,
- par pâturage,
- ou en régie, c'est alors l'agent d'entretien qui s'en charge

L'animateur agricole se charge de la rédaction du cahier des charges, de la consultation des entreprises et du suivi des chantiers d'entretien. Un intérêt particulier est porté sur le respect de la biodiversité. Les périodes d'interventions tiennent donc compte de la ponte des oiseaux nidificateurs, des batraciens et amphibiens.

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, dans la mesure du possible, nous essayons de **favoriser le pâturage** de nos emprises. Pour cela, des conventions ont été signées avec différents éleveurs du territoire : le syndicat met à disposition gratuitement la parcelle, l'éleveur doit entretenir l'herbe en contrepartie.

En 2022, des contrats d'entretien ont été passés avec 2 entreprises, essentiellement pour le **broyage d'herbe** sur les bassins :

- Jardivert : 2 lots pour 8 880 € TTC
- Les 2 Ifs : 4 lots pour 9 358 € TTC



Nous avons quelques fascines sur nos ouvrages, positionnées en amont pour filtrer les ruissellements agricoles et ainsi limiter l'envasement de nos retenues.

Ces **fascines** demandent un entretien tous les 2 ans

qui consiste à couper les branches de saules qui ont atteint un diamètre de 1 à 2 cm, pour recharger la fascine et ainsi la faire perdurer. Ce travail est effectué en régie.



Opérations ponctuelles sur nos ouvrages

Curage de la **retenue du carreau** sur la commune de Flamanville et de la mare au Porc sur la commune de Motteville (11 692 € TTC).

Nous avons profité de la sécheresse estivale pour curer et épandre les vases (limons) dans les parcelles agricoles situées à proximité.



Plantation d'une trentaine d'arbres destinée à faire des hauts jets, répartis sur plusieurs parcelles (515 € TTC).

L'objectif est de pouvoir créer, à terme, un ombrage pour les animaux qui pâturent les ouvrages, mais aussi d'améliorer la biodiversité.



RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

Le SMBV a également pour missions la Gestion des Milieux Aquatiques, afin de les protéger et de les mettre en valeur, dans le respect des écosystèmes. Il intervient sur 17 km de réseau hydrographique, représentés par 4 cours d'eau principaux et 83 ha de zones humides.

Des **études hydrauliques, RCE** (Restauration de la Continuité Ecologique) et un **PPRE** (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau) ont été menés afin d'identifier les problématiques, analyser les enjeux et proposer des actions de gestion des milieux aquatiques.

Le SMBV œuvre aussi par la mise en place de «Notes

de Gestion» sur les zones humides orphelines, qui ne sont pas gérées.

Le poste d'**animateur rivières et zone humides** a pour objectifs d'informer et d'assister techniquement les propriétaires riverains, les entreprises, les communes, les intercommunalités et le SMBV, dans tous les domaines liés à la gestion des milieux naturels. En particulier aux problèmes de gestion des cours d'eau et de valorisation des zones humides, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et de la lutte contre les inondations.



BILAN DES ACTIONS RZH 2022

Coût total des travaux : **106 518 € TTC**

Coût total des études : **31 542 € TTC**

123 ragondins et rats musqués capturés

17.3 km de rivières entretenues

83 ha de zones humides

Ce volet concerne :

- Communication et information auprès des riverains
- Conseil technique d'entretien et d'aménagement
- Assistance technique dans le cadre de travaux en régie
- Montage des dossiers et plans de financements
- Mise en place et suivi des programmes pluriannuels à 5 ans sur les rivières
- Restauration de la Continuité Ecologique
- Suivi des mares communales
- Conception de projets d'aménagements rivières, mares et zones humides
- Animations scolaires

Etudes

Suivi qualité des rivières

Le SMBV a mis en place depuis 2007, un suivi qualitatif bi-annuel des cours d'eau de la Rançon, de la Fontenelle, de la Sainte Gertrude et de l'Ambion. Dans ce suivi, un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) et des analyses d'eau sont à réaliser à raison de 2 stations par rivière, soit un total de 8 stations à analyser. Les analyses d'eau et de sédiments ont

lieu 6 fois par année (un prélèvement tous les deux mois) sur un total de 3 stations.

Une étude devait être lancée en janvier 2021 mais la réponse positive de l'Agence de l'eau étant arrivée dans le courant du printemps, il a été décidé de décaler le suivi en janvier 2022.

L'étude a été confiée au bureau d'études CARSO.

Rançon Fontenelle



Ste Gertrude Ambion



Suivi indicateurs des mares

Afin d'inscrire les mares dans sa nouvelle politique de gestion de l'eau à la fois quantitative et qualitative, le SMBV a effectué un recensement et une caractérisation des mares de son territoire en vue d'établir une stratégie d'action.

Une importante campagne de terrain a été menée en 2008, 2016 et 2020 par trois stagiaires. Au cours

de cette prospection, différentes informations récoltées ont permises de faire une évaluation globale de l'état hydraulique (dimension, origine de l'eau, présence de limon, etc.) et écologique (biodiversité, envasement, état des berges, etc.) de chaque mare.



La mission sur 4 ans a été confiée au bureau d'études ALISE se déroulera comme suit :

- **Phase 1** : Compilation et analyse des données
- **Phase 2** : Réalisation du diagnostic initial

existantes (Mise à disposition des fiches mares, localisations, informations sur les mares suivies)

(réalisation d'un inventaire écologique sur 6 mares par an ; amphibiens, odonates, flore)

- **Phase 3** : Elaboration de préconisations de gestion (améliorer la qualité écologique des mares et les connectivités ; préconisations de différentes natures selon les mares comme par exemple ouverture du milieu, travaux de

terrassement, végétalisation des mares, gestion des espèces exotiques envahissantes, etc.)

- **Phase 4** : Suivi écologique des actions sur 3 ans (réalisation de suivis faune-flore afin d'évaluer l'impact des actions de gestion et de réhabilitation sur les mares)

RCE du Moulin du Haut Pas à Rives en Seine

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau avec l'atteinte du bon état écologique pour 2015 et plus particulièrement, la restauration de la continuité écologique, le SMBVCS a lancé en 2008, une étude globale de restauration de continuité écologique.

A la suite, le SMBVCS a confié en 2021 au bureau d'étude SOGETI une mission de maîtrise d'œuvre pour les phases suivantes :

- Phase PRO (projet) : Vérifier et valider le projet de CE3E, établir le détail quantitatif des travaux
- Phase ACT (assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux)
- Phase VISA (visa des études d'exécution réalisées par les entreprises)



Dans le cadre de la phase PRO, SOGETI avait besoin de données complémentaires, notamment en matière de géotechnie. Le SMBVCS a donc missionné le cabinet FONDOUEST pour la somme totale de 33 153.60 € TTC financée à hauteur de 50

sur l'ensemble des obstacles, considérés infranchissables, existants sur le réseau hydrographique situé sur le territoire du Syndicat.

Cette étude, confiée au bureau d'études CE3E, a abouti à la définition d'une programmation globale et pluriannuelle.

- Phase DET (direction de l'exécution des contrats de travaux)
- Phase OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)
- Phase AOR (assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)



% par l'AESN et 30 % par le Département 76.

Après la restitution du rapport géotechnique du cabinet FONDOUEST, le maître d'œuvre SOGETI a débuté la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises.



RCE de la pisciculture de Caillouville

Le projet prévoit le contournement d'un seuil de 3.40 m de hauteur et l'aménagement d'un seuil de 1.68 m avec un dispositif à anguilles.

Etant situé très à l'amont du cours d'eau, il a été décidé de ne pas aménager le site pour les salmonidés, qui trouvent refuge et site de

reproduction en aval du site, au niveau de l'abbaye de Saint Wandrille Rançon.

L'étude préalable est terminée et le SMBVCS a obtenu l'accord des services de l'Etat sur le projet. Le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre est rédigé.



RCE Sainte Gertrude

Ces plans sont issus du dossier réglementaire déposé au Bureau de la Police de l'Eau – DDTM 76 en vue d'une autorisation administrative au titre de la Loi sur l'eau, en cours d'instruction.

Il s'agit des deux derniers seuils à équiper sur la Sainte Gertrude, qui permettront aux poissons

migrateurs de remonter le cours d'eau jusqu'au niveau de la pisciculture fédérale, située sur les sources du cours d'eau.

Un dossier de consultation pour le marché public de maîtrise d'œuvre a été rédigé.



Restauration de la zone humide des sources de la Sainte Gertrude

Le dossier réglementaire du projet de restauration de la zone humide était en cours de finalisation avec la modification de la nomenclature de la Loi sur l'eau, qui a évolué, notamment au niveau de la rubrique 3.3.5.0 qui a été abrogée.

Des compléments d'informations étaient également nécessaires au niveau du débit au sein de la pisciculture et de la pédologie de la zone de marais.

Ces compléments sont en cours de finalisation par le bureau d'étude Alise Environnement, en vue de l'instruction du dossier auprès du bureau de la police de l'eau.

En parallèle, un dossier de consultation des entreprises a été finalisé.



Aménagement du Talweg de Caillouville

Le projet d'aménagement du Talweg de Caillouville est avant tout, un projet hydraulique de protection des personnes et des biens.

En effet, le Talweg est soumis régulièrement aux inondations torrentielles qui impactent la voirie, le hameau de Caillouville et la rivière Fontenelle.

L'enquête publique réalisée entre novembre et décembre 2021, a permis l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation des travaux au titre de la Loi sur l'eau, en date du 15 avril 2022.



Une convention de partenariat avec la SAFER Normandie a été signée afin d'entrer dans la négociation foncière avec les propriétaires et

exploitants des parcelles concernées par le projet

Entretien des rivières et zones humides

Un agent d'entretien chargé d'assister le technicien dans ces missions de terrain, notamment dans le cadre de travaux en régie, d'effectuer l'entretien des rivières (embâcles, faucardage, élagage...) et d'assurer la régulation des nuisibles (rats musqués et ragondins) assure les missions suivantes :

- Entretien courant des rivières (nettoyage divers...)
- Gestion des embâcles
- Gestion du faucardage
- Gestion des atterrissements
- Gestion de la régulation des nuisibles
- Aménagements des rivières dans le cadre de projets en régie
- Suivi des chantiers réalisés
- Relationnel avec les riverains

L'agent est un pilier de la gestion courante des cours d'eau du territoire. Sa présence à temps plein sur le terrain permet de surveiller et de réagir en temps réel.



.... en bref...

Étrépage

L'étrépage est une technique de restauration écologique des milieux.

Cette opération consiste à enlever mécaniquement les horizons organiques (couches supérieures) d'un sol pour le rajeunir.

Ainsi appauvri et déstabilisé, le sol favorise le développement d'espèces pionnières et de la riche biodiversité associée.



L'Art du pelleur

Lors des travaux de réhabilitation d'une mare et plus précisément au moment du curage, il convient d'être attentif à ne pas percer la couche étanche en fond de mare.

Comme le montre la photo, l'Art du pelleur est d'effleurer la couche d'argile sans jamais la percer...



Présentation des stagiaires 2022

Elouen DENYS

Etudiant en Master Sciences de l'eau - parcours Hydrogéologie, Hydro-biogéochimie, Hydropédologie à l'Université de Rennes 1

(Stage de fin d'études d'une durée de 4 mois et demi)

Contexte et missions du stage : Afin de justifier davantage les aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, mares...), inscrits dans la programmation du SMBVCS, vis-à-vis des différents enjeux présents sur le territoire, un travail important de cartographie a été réalisé par Elouen, accompagné de notes synthétiques.

Afin de bien appréhender la problématique, le travail a été mené à différentes échelles du territoire : des sous bassins versants en passant par le Bassin d'Alimentation de Captage, le talweg concerné et son impluvium, jusqu'aux aménagements étudiés. De plus, la mise en place d'une méthodologie pour l'étude des réseaux de mares a permis de démontrer l'existence de trames vertes et bleues au sein de nos projets.

Elouen a obtenu son diplôme d'ingénieur à la suite de son stage.



Charlotte MALO

Etudiante en Master Sciences de l'eau - parcours Hydrogéologie, Hydro-biogéochimie, Hydropédologie à l'Université de Rennes 1

(Stage de fin d'études d'une durée de 6 mois)

Contexte et missions du stage : Les cours d'eau subissent, depuis la transformation des paysages agricoles et l'augmentation des précipitations, une accumulation de sédiments fins issus des plateaux, que l'on appelle le limon.

Les volumes importants de limon qui arrivent dans les cours d'eau par l'intermédiaire des axes de ruissellement et par le réseau karstique se déposent sur les fonds de rivières, et colmatent les frayères. Charlotte, a donc été missionnée afin d'évaluer le colmatage des frayères sur les secteurs propices à la reproduction des truites et autres saumons.

Son travail a permis de cartographier les frayères, leur niveau de colmatage et d'envasement.

Charlotte a obtenu son diplôme d'ingénieur à la suite de son stage.



COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Dépenses de fonctionnement

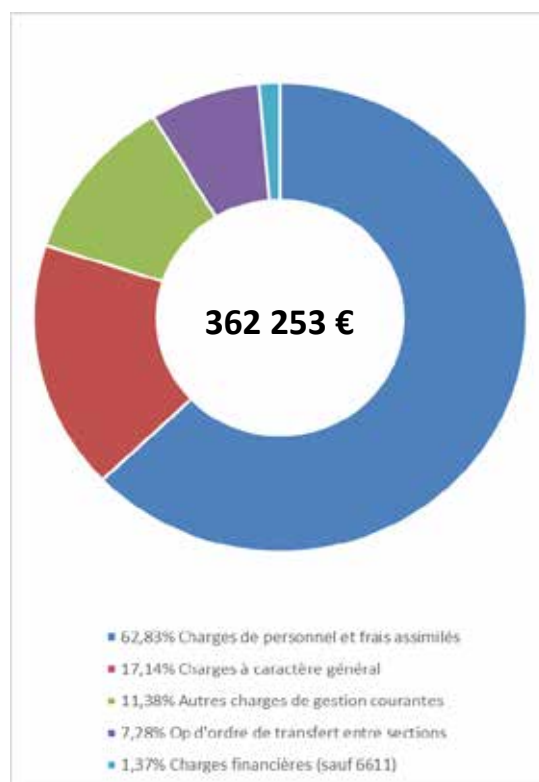
62,83 % des dépenses sont consacrées au **personnel** du syndicat (5 agents titulaires dont 1 à temps incomplet) et 45 % du poste à temps complet de l'agent du SMBVAS chargé de l'élaboration du SAGE des 6 Vallées, soit 227 601 €.

Les **charges à caractère général** s'élèvent à 62 116 € concernent l'entretien des ouvrages, les dépenses en télécommunications, carburant, fournitures administratives, location des locaux, affranchissement, assurances, mais également, l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'équipe technique (acquisition et réparation de matériels, vêtements de travail...).

Les **autres charges de gestion courante** concernent les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations patronales...) pour 41 230 €.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 26 359 €.

Les **charges financières** s'élèvent à 4 947 € et concernent les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de la digue de Louvetot réalisée en 2019.



Recettes de fonctionnement

Les **contributions des collectivités adhérentes** au syndicat s'élèvent à 265 402 € et représentent 60,46 % des recettes de fonctionnement.

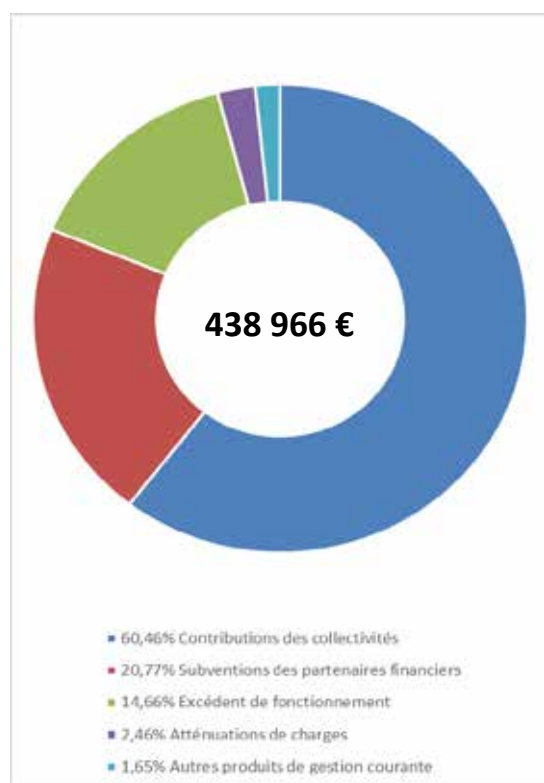
Les **subventions** versées par les partenaires financiers s'élèvent à 91 190 € et concernent essentiellement le fonctionnement des postes techniques :

- l'AESN pour le fonctionnement 2022 des postes d'animateur rivières zones humides et d'animateur bassin versant,
- le Département pour le fonctionnement 2022 du poste de technicien de rivières
- la Région pour le fonctionnement 2022 du poste d'animateur bassin versant
- et les associations syndicales des rivières pour le poste 2021 d'agent d'entretien des rivières

L'**excédent de fonctionnement 2021** s'élève à 64 356 €.

L'**atténuation de charges**, soit 10 799 €, correspond en majorité au remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du SMBVAS, mais aussi des charges du personnel (arrêt maladie et tickets restaurant périmés).

Les **produits de gestion courante** concernent la part salariale sur les tickets restaurants, la participation du SMEA Caux Central pour l'entretien du fossé du Val au Cesne 2020 et 2021 et les cotisations 2022 pour la houe rotative.



Dépenses d'investissement

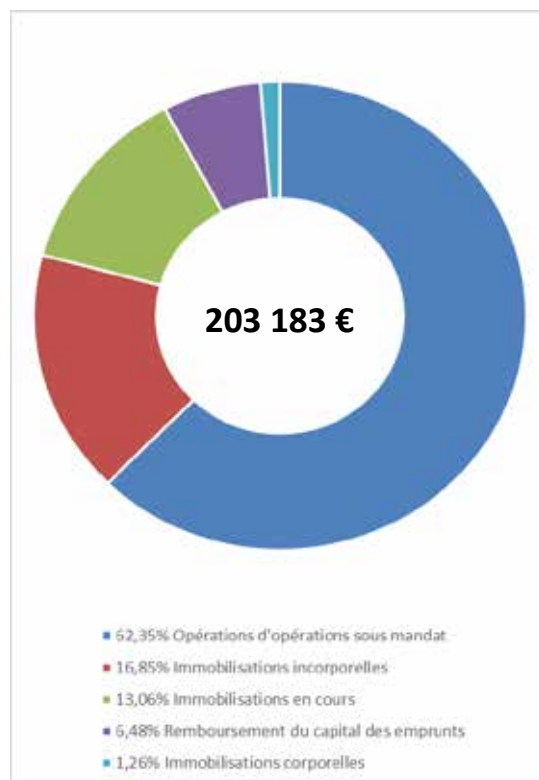
Les **opérations sous mandat** sont des travaux réalisés chez des tiers qui restent maître d'ouvrage. Ils s'élèvent à 126 669 € en 2022.

Les **immobilisations incorporelles** pour 34 242 € concernent : les études de suivi qualité des rivières, PPRE, la maîtrise d'œuvre pour 7 ouvrages A150 et pour les travaux de restauration hydroécologique et hydraulique de la zone humide des sources de la Sainte Gertrude.

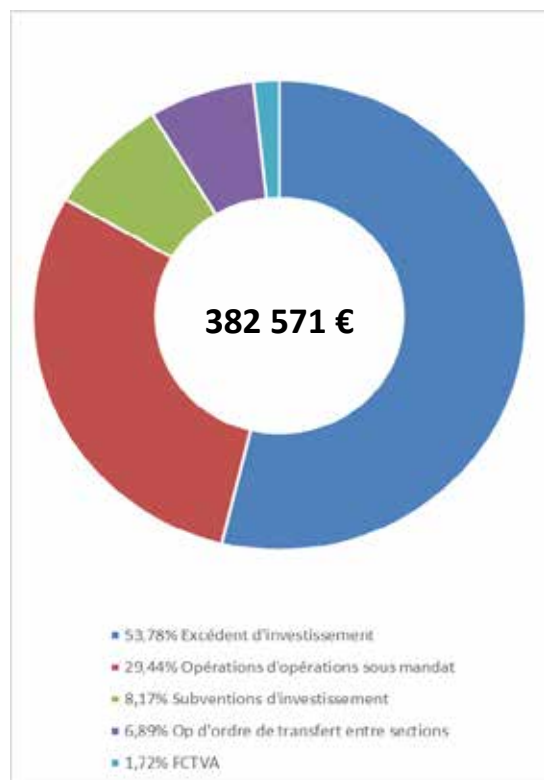
Les **travaux d'investissement** s'élèvent à 26 544 € et concernent principalement le curage de la mare aux Porcs et le bassin du Carreau à Flamanville.

Le remboursement du **capital de l'emprunt** de la Digue de Louvetot s'élève à 13 175 €.

Les **immobilisations corporelles** pour 2 553 € correspondent à l'installation d'une alarme aux locaux, les frais d'acquisition des lagunes de Touffreville la Corbeline et des terrains à Allouville-Bellefosse.



Recettes d'investissement



L'**excédent d'investissement reporté** de l'année 2021 s'élève à 205 765 €.

Les **recettes d'opérations sous mandat** pour 112 624 € sont les participations demandées aux tiers maître d'ouvrage et les subventions versées par l'AESN et le Département.

31 255 € de **subvention** ont été perçus en 2022 pour les études qualité rivières, les études PPRE et le solde des études géotechniques des lagunes de Touffreville la Corbeline.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 26 359 €

Le **FCTVA** versé en 2022 sur les travaux d'investissement 2020 s'élève à 6 568 €.

Répartition totale des dépenses

Branche gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI	Total des dépenses réelles TTC	%
ITEM 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	42 181 €	8.17
ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau et plans d'eau, y compris les accès	37 591 €	7.28
ITEM 5 : Défense contre les inondations	49 083 €	9.51
ITEM 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines	70 140 €	13.59
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 80 %	223 128 €	43.22
TOTAL GEMAPI	422 123 €	81.77

Branche hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (hors GEMAPI)	Total des dépenses réelles TTC	%
ITEM 4 : Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement, ou la lutte contre l'érosion des sols	11 353 €	2.20
ITEM 11 : Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance ressource en eau et milieux aquatiques	0 €	0
ITEM 12 : Animation et concertation, dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressources en eau et des milieux aquatiques	27 032 €	5.23
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 20 %	55 782 €	10.80
TOTAL HORS GEMAPI	94 167 €	18.23

TOTAL GÉNÉRAL	516 290 €	100
----------------------	------------------	------------

Financiers

Dans le cadre d'un dispositif d'aide « Action grand cycle de l'eau et biodiversité à l'échelle des bassins versants » de la **Région Normandie**, le **poste d'animateur agricole** a été financé à hauteur de 30% sur l'année 2022.

L'**AESN** apporte également une aide financière à hauteur de 50% sur ce poste.

Aucune aide publique n'est versée pour le poste d'**agent des rivières**.

Toutefois, les **associations syndicales** (Sainte Gertrude Ambion et Rançon Fontenelle) participent aux salaires chargés à hauteur d'1/3 chacune.

L'**AESN** subventionne le poste d'**animateur rivière** à hauteur de 50 % du fonctionnement de la cellule animation.

Le **Département de la Seine-Maritime** verse une aide financière de 30 % pour le poste de **technicien de rivières**.

CONCLUSION PAR...

Sylvain Garand, Président de la CLE du SAGE des six Vallées

« Cette année a été marquée par l'approbation du SAGE des six Vallées par arrêté préfectoral le 7 mars 2022.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des personnes ayant collaborées à la réalisation du SAGE et tout particulièrement Elena MARQUES, animatrice du SAGE pour son investissement et son professionnalisme durant toutes ces années.

Par ailleurs, le renouvellement de l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 7 décembre 2022 a permis d'intégrer 4 nouveaux membres. La CLE se compose désormais de 47 membres en charge de superviser la mise en œuvre du SAGE.

De surcroît, différentes actions permettant de faciliter la mise en œuvre du SAGE ont été initiées, telles qu'un guide de lecture en complément de la version papier ainsi que des ateliers de présentation à destination des différents acteurs du territoire (services de l'État, acteurs de la planification urbaine, instructeurs d'urbanisme et acteurs de l'alimentation en eau potable et l'assainissement). Ces ateliers se poursuivront en 2023.

Parallèlement à cela, nous avons élaboré et approuvé notre plan de communication qui débutera en 2023 et conduira notamment à la réalisation d'un site internet dédié au SAGE. »



LE GLOSSAIRE

Quelques acronymes...

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

AREAS : Association de recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASYBA : Association Régionale des Syndicats de Bassins Versants et structures assimilées

AVP : Avant Projet

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement

CLE : Commission Locale de l'Eau

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

EGI : Étude Globale et Intégrée

EPCI - FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ICPE : Installation Classée Protection de l'Environnement

loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PPRE : Programme Pluriannuel Restauration écologique

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

RCE : Restauration de la Continuité Écologique

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMBV : Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

...et définitions utiles

A

Amphibiens : catégorie d'animaux aquatiques, vivant particulièrement dans les mares, capables de respirer hors de l'eau et avec les pattes palmées. Ils sont divisés en 3 classes : les urodèles (tritons et salamandres), les anoures (grenouilles et crapauds) et les gymnophiones/apodes (vivent uniquement dans les pays tropicaux).

Anthropique : milieu créé ou modifié par l'Homme.

Atterrissement : accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier...) qui réduit le lit d'un cours d'eau.

B

Bentonitique : Il s'agit d'une argile (bentonite) enfermée entre deux couches de géotextile, que l'on déroule parfois dans le fond d'une mare ou d'un bassin pour les rendre imperméable.

C

Crues décennale / centennale : lors des fortes précipitations la crue décennale à 1 chance sur 10 de se produire dans l'année, tandis que la centennale 1 chance sur 100.

D

Épis déflecteurs : aménagement pour réduire la section du lit de la rivière.

F

Fasciès : correspond à la diversité des écoulements de la rivière.

Fascine : fagot de banche entassé entre deux rangées de pieux sous forme de haie, pour ralentir les ruissellements, l'érosion et retenir les limons lors des pluies importantes.

G

Géotechnique : étude permettant de connaître la nature et la stabilité des sols.

H

Hydraulique douce : aménagement opposé à un ouvrage structurant, son but est de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infiltrer des faibles volume d'eau. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redent.

Hydrobiologie : terme qui désigne la science de la vie et des processus vitaux de l'eau.

Hydrographique : terme qui définit les axes de ruissellements formé par le relief du territoire.

Hydromorphologique : capacité d'évolution naturelle du cours d'eau dans la vallée.

Hélophytes : type de plantes qui poussent au bord de l'eau, dont la spécificité est de s'enraciner dans un milieu humide mais de se développer à l'air libre.

K

Zone karstique : territoire où le calcaire est fortement présent, ce qui se traduit par l'importance des drainages souterrains et ainsi le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche.

R

Rivulaire : qui se développe au bord des rives d'une rivière.

Ripisylve : corridor d'arbres situé sur les berges d'un cours d'eau.

Ravine : érosion du sol qui a été provoqué par les ruissellements d'eau important sur un terrain versant.

S

Ouvrage structurant : ouvrage avec une capacité de stockage importante (généralement plusieurs milliers de mètres cube). Cela peut être un bassin, une prairie inondable, une digue ou encore un barrage de régulation.

T

Talweg : ligne de ruissellement qui rejoint les points les plus bas d'un bassin versant.

Levés topographiques : relève de données spécifiques, d'un terrain pour pouvoir ensuite les retranscrire, sous forme de plan par exemple.

NOS PARTENAIRES

